



OFFRE ASSURANCE VIE

Coupon à joindre impérativement à votre adhésion

80€ OFFERTS*

pour toute 1^{ère} adhésion avant le 15 juillet et avec un versement initial de 8 000 €.*

Préparez au mieux votre avenir avec Bourse Direct Vie

* Offre valable pour toute première adhésion au contrat Bourse Direct entre le 9 juin 2016 et le 15 juillet 2016, avec un versement initial d'un montant minimum de 8 000 euros. Offre réservée aux 500 premières adhésions et sous réserve de la réception d'un bulletin d'adhésion complet au plus tard le 15 juillet 2016 (cachet de la poste faisant foi). Bourse Direct versera une prime de 80 euros sur le compte titres Bourse Direct associé au contrat Bourse Direct Vie, sous réserve du maintien par l'adhérent des conditions de l'offre pendant un an. La prime de 80 euros sera versée dans les 2 mois calendaires suivant le mois de votre adhésion. L'offre est limitée à une offre par personne. L'adhérent a la possibilité de renoncer à son adhésion dans un délai de 30 jours à compter du moment où il est informé que le contrat est conclu comme le prévoit les conditions générales article 6 : délai de renonciation. En cas de rachat total ou de renonciation à son contrat d'assurance vie au cours des 12 mois suivant son adhésion effective, Bourse Direct se réserve le droit de prélever sur le compte titres associé détenus dans les livres de Bourse Direct le montant correspondant à la prime de cette offre commerciale. Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse, les performances passées ne préjugeant pas des performances futures. Bourse Direct se réserve le droit de refuser de façon discrétionnaire une adhésion au contrat Bourse Direct Vie et de refuser ou d'exclure définitivement de la participation à cette opération toute personne qui ne respecterait pas les conditions de l'offre. Bourse Direct se réserve le droit d'interrompre l'offre à tout moment moyennant une information préalable sur son site www.boursedirect.fr. Bourse Direct Vie est un contrat d'assurance vie multisupport assuré par APICIL ASSURANCES, Entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme à directoire et Conseil de surveillance - RCS Lyon 440 839 942 - Siège social : 38, rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire - Capital social : 114 010 000 Euros. Bourse Direct est une société agréée en qualité de prestataire de services d'investissement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution («ACPR» - <https://acpr.banque-france.fr>), supervisée par l'Autorité des marchés financiers («AMF» - www.amf-france.org/) et un courtier d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°08044344 (www.orias.fr). Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des assurances. Siège social : 374 rue Saint-Honoré, 75001 Paris - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 13 988 845,75 € - RCS Paris B 408 790 608 - Groupe VIEL & Cie. Service réclamation : rubrique contact du site www.boursedirect.fr.